

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 25 septembre 2006 à 20h20 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 25 septembre 2006

Ordre du jour session extraordinaire du 25 septembre 2006

Point 1)

06-09X-406 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

06-09X-407 Adoption de l'ordre du jour du 25 septembre 2006

Point 3)

06-09X-408 Adoption du premier projet de règlement numéro 689-06 afin de modifier l'article 19 du règlement numéro 378 et ses amendements concernant les espaces verts

Point 4)

06-09X-409 Dépôt de la Politique familiale

Point 5)

06-09X-410 Achat d'un panneau d'instrumentation analytique PH. pour le réseau d'aqueduc

Point 6)

06-09X-411 Formation des pompiers

Point 7)

06-09X-412 Formation d'un comité de négociation pour le renouvellement des conventions collectives

Point 8)

06-09X-413 Captation et diffusion intégrale des réunions du conseil municipal sur le web

Point 9)

Période de questions

Point 10)

06-09X-414 Levée de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2006



Point 1)

06-09X-406 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

Point 2)

06-09X-407 Adoption de l'ordre du jour du 25 septembre 2006

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2006 est accepté
ADOPTÉE

(Monsieur Pierre Mireault, maire se retire pour apparence de conflit d'intérêt et est remplacé par Louis Thouin, pro-maire)

Point 3)

06-09X-408 Adoption du premier projet de règlement numéro 689-06 afin de modifier l'article 19 du règlement numéro 378 et ses amendements concernant les espaces verts

Canada

Province de Québec

MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

RÈGLEMENT NO. 689-06

Premier projet de Règlement 689-06 afin de modifier l'article 19 du règlement no. 378 et ses amendements concernant la réserve des espaces verts.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 19 du règlement no. 378 et ses amendements concernant la réserve des espaces verts;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

ARTICLE 1:

L'article 19 du présent règlement est modifié pour se lire comme suit :

ARTICLE 19: CESSION DE TERRAINS ET/OU PAIEMENT EN ARGENT AUX FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX.

- a) Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, autre qu'une annulation, une correction, ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit céder à la Municipalité à des fins de parcs ou de terrains de jeux une superficie de terrain égale à neuf pour cent (9%) du terrain compris dans le plan ou situé dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux;
- b) Malgré l'alinéa a) de cet article, le Conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme égale à neuf pour cent (9%) de la valeur de ce terrain compris dans le plan inscrit au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité, ou encore, exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent, dans les proportions que détermine le Conseil.
- c) Dans le cas d'une cession de terrains à des fins de parcs et de terrains de jeux, le Conseil peut exiger que le terrain cédé ait fait l'objet d'une opération cadastrale.
- d) Une opération cadastrale, pour un ou des lots dont l'usage est agricole et situé en zone agricole, est exclue du présent article.

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le 18 septembre 2006
Adoption du premier projet de règlement le 25 septembre 2006, résolution 06-09X-408
Publié le

Louis Thouin
Pro-maire

Claude Arcoragi
Sec.très./Directeur général

(Monsieur Pierre Mireault, maire réintègre son poste)

Point 4)

06-09X-409 **Dépôt de la Politique familiale**

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du plan d'intervention de la Politique familiale.

ADOPTÉE

Point 5)

06-09X-410 **Achat d'un panneau d'instrumentation analytique PH. pour le réseau d'aqueduc**

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE ce point soit reporté à une autre séance.

ADOPTÉE

Point 6)

06-09X-411 **Formation des pompiers**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se préparer en fonction du schéma de couverture de risque contre les incendies.

CONSIDÉRANT QUE le processus de révisions du Schéma de couverture de risque doit être complété au plus tard le 31 décembre 2007.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus les pompiers volontaires doivent recevoir un cours de formation POMPIER 1.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service des incendies recommande la formation pour 4 pompiers volontaires notamment

Pierre Boisvert
Jean-Michel Thuot
Éric Hager
Mathieu Varin

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

Que la Municipalité autorise les pompiers volontaires
Pierre Boisvert

Jean-Michel Thuot
Éric Hager
Mathieu Varin
À participer au cours POMPIER 1

Que la Municipalité accorde des crédits budgétaires de l'ordre de 9,000\$ à même le poste comptable numéro 02-160-00-454.

Que pour ce projet la Municipalité autorise un virement budgétaire du poste de revenu (Sécurité publique) 01-232-59-002 pour un montant de 6,000\$ au poste 02-160-00-454.
ADOPTÉE

Point 7)

06-09X-412 **Formation d'un comité de négociation pour le renouvellement des conventions collectives**

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE ce point soit reporté à une autre séance.
ADOPTÉE

Point 8)

06-09X-413 **Captation et diffusion intégrale des réunions du conseil municipal sur le web**

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité autorise la captation et diffusion intégrale des réunions du conseil municipal sur le web au site ckvl.ca pour une période de six (6) mois.
ADOPTÉE

Point 9) **Période de questions**

Point 10)

06-09X-414 **Levée de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2006**

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6
Appuyé par : Louis Thouin, district 1
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 25 septembre est levée à 20h50.
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général

6658